

Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs des écoles

Année 2021

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Arrêté

Article 1 :

Les 18 professeurs des écoles dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2021.

NOM	PRENOM
GADOMSKI	BERNADETTE
PITTOREAU	EMMANUELLE
DOMENECH	CATHERINE
NEYHOUSSER	FREDERIC
DENIS	DOMINIQUE
RODRIGUEZ	NICOLE
LE VIAVANT	FRANCOISE
DUCA TEL	PASCALE
CELINGANT	MONIQUE
BIZOUARD	PATRICK
ESTERLE	LAURENT
EHLINGER	FRANCK
VALVERDE	GERALD
BRUAT	FRANCOISE
DURAND	MONIQUE



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Division des personnels enseignants

MOLINA	LIONEL
DUCROUX	ANNE MARIE
BOURJOT	NATHALIE

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Melun, le 15 juillet 2021

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général
de la Direction des Services Départementaux
de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne



Sylvain DEMONT